

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE HOWICK
51, rue Colville
Howick (Québec) J0S 1G0**

À une séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 à laquelle étaient présentes les personnes suivantes:

Jean-Denis Billette

Ryan Bulmer

Réjean Chenail

Louise Cholette

Ronald Lavoie

Danny McArthur

formant quorum sous la présidence du maire Richard Raithby.

Résol.248-2020

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé et que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

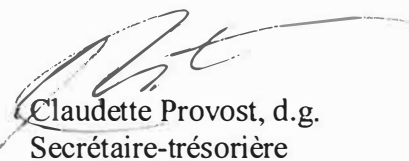
ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Jean-Denis Billette
Appuyé par Louise Cholette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

De proclamer Howick municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté

Copie certifiée conforme
Ce 15^e jour du mois de décembre 2020


Claudette Provost, d.g.
Secrétaire-trésorière